



La féminisation massive de la magistrature s'arrête aux portes de la hiérarchie

Article paru dans l'édition du 07.06.12

Près de 60 % des juges sont des femmes. Le phénomène s'amplifie : elles sont 86,93% des reçus au concours 2012



Quatre-vingts pour cent des magistrats qui sortent de l'école sont des femmes, et si la tendance se confirme, reconnaît un sociologue, les promotions seront entièrement féminines dans moins de dix ans. Puisque les auditrices de justice sont majoritaires depuis 1981 et que l'écart ne cesse de se creuser, un jour viendra peut-être où tous les magistrats seront des magistrates.

L'Ecole nationale de la magistrature (ENM) s'est penchée sur la question, lors d'un colloque les 31 mai et 1er juin, et a savamment disserté sur le sexe des juges. Sans trop savoir quoi en penser. Est-ce si grave ? Il y a cinquante ans, tous les magistrats étaient des hommes (84 % en 1963) et personne ne s'en inquiétait. L'essentiel est bien que tous rendent la justice de la même façon, comme semblent l'indiquer des études encore partielles. Mais faut-il militer pour la parité ? Et où sont passés les hommes ?

Les 213 auditeurs de justice de la promotion 2012 sont à 80,28 % des femmes. Mais les candidats qui ont franchi le redoutable premier concours - il y en a quatre, les trois autres sont réservés aux fonctionnaires, aux professionnels du privé ou recrutés sur titres - sont des femmes, à 86,93 %, et c'est un record. Le concours de l'ENM favoriserait-il les filles ? Non, puisqu'elles étaient déjà 84,14 % à le tenter. Le décalage est en amont, les étudiantes sont 63,8 % dans les facs de droit, et les métiers juridiques se féminisent tous rapidement.

84,4 % des greffiers sont des greffières, et 71,1 % des greffiers en chef - un métier différent - sont des femmes. Dans la magistrature, 58,8 % des juges étaient des femmes en 2010 et le sont probablement toujours. Dans les juridictions administratives, c'est bien moins net : le pourcentage de femmes dans les tribunaux administratifs et les cours d'appel n'est que de 38 %, et de 25,7 % au Conseil d'Etat.

Quant aux avocates, elles représentent 53 % du barreau, et leur nombre a été multiplié par six depuis les années 1970. Jeanne Chauvin a été la première à devenir avocate, en 1900 - un journal parisien titrait élégamment le lendemain, « Le barreau est mort » - et il a fallu attendre 1997 pour avoir une femme bâtonnier à Paris. Dans les cabinets d'affaires, les femmes composent 60,7 % des effectifs et 7 étudiants sur 10 à l'Ecole de formation du barreau sont des femmes.

C'est encore plus rapide chez les notaires, où la première femme s'est installée dans le Puy-de-Dôme en 1949 (la première à Paris en 1977). Elles représentent désormais 82,5 % de la profession. « *La tendance est générale dans le monde, relève la sociologue Anne Boigeol, la féminisation progresse dans les métiers du droit. C'est moins net dans les pays de droit anglo-saxon, où les juges sont plus ou moins cooptés par leurs pairs, traditionnellement des hommes.* »

En France, hormis au parquet (masculin à 52 %), les femmes sont majoritaires dans tous les métiers de la magistrature : elles forment 76 % des juges des enfants, 74 % des juges d'instance, 70 % des juges d'application des peines et 55 % des juges d'instruction.

Mais « *les changements visibles qui ont affecté la condition féminine masquent la permanence des structures invisibles* », notait sobrement le sociologue Pierre Bourdieu en 1998. C'est le fameux « plafond de verre », qui interdit aux femmes de grimper dans la hiérarchie : il est épais dans la magistrature. Les femmes responsables de juridictions étaient 14,6 % en 2002, et seulement 21,9 % aujourd'hui. Elles occupent 73,7 % du second grade (le plus bas), 57 % du premier, et 29,4 % des postes hors hiérarchie.

Chez les avocats d'affaires, seules 25,8 % des associés étaient en 2011 des femmes ; chez les notaires, 25 % en 2009. L'effet s'est accru par « *un discours dévalorisant* », note Mustapha Mekki, professeur à l'université Paris-XIII, porté sur les professions qui se féminisent : « *Les hommes se détourneraient de ces métiers où l'argent et le pouvoir ne viennent qu'au second plan.* » Les femmes finissent par en être elles-mêmes convaincues : 81 % souhaiteraient devenir chefs de juridiction, mais seulement 37 % en ferait effectivement la demande. Comme disait

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

Placez cette archive dans votre classeur personnel

Françoise Giroud, « *la femme sera vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompétente* ».

Enfin, bien sûr, les femmes sont plus nombreuses à concilier vie professionnelle et vie familiale, elles sont les seules à demander des temps partiels - et à prendre des congés maternité, ce qui pose effectivement des problèmes de gestion des tribunaux. Elles l'ont intégré, « *les femmes suivant des études supérieures ont un taux de fécondité moins élevé, note Mustapha Mekki, et l'activité professionnelle, notamment en termes de promotion, ralentit entre 20 et 35 ans* ».

L'ENM a mobilisé trois psychosociologues pour examiner « *l'image réfractée* » qu'ont les enseignants, les étudiants en droit ou les lycéens du métier de juge. Il en sort que « *les enseignants eux-mêmes ne disent pas grand-chose du métier de magistrat et des débouchés des carrières juridiques*, résume Verena Aebischer, maître de conférences à l'université Paris-Ouest-Nanterre. *Les étudiants ont des connaissances floues, les lycéens n'en ont pas du tout* ».

Ainsi la représentation du métier de juge vient d'abord des médias ou des enseignants. « *L'image du métier de juge est positive, convient la chercheuse, mais un peu grise, proche du fonctionnariat.* » Et plus le niveau d'études augmente, plus le juge est jugé « *soumis* » et plus son image se ternit. Les avocats, au contraire, sont survalorisés et les profs eux-mêmes y associent « *un ensemble de valeurs stéréotypiquement associées au genre masculin* », ils sont indépendants, voyagent et gagnent beaucoup d'argent - ce qui prouve au moins une forte méconnaissance du métier d'avocat.

« *Chez les garçons, résume Rémi Finkelstein, professeur de psychologie sociale à l'université Paris-VIII, la norme subjective, c'est-à-dire l'image du métier, joue un plus grand rôle que chez les filles. Le sens du leadership, le fait d'animer une équipe, est une dimension qui plaît aux garçons. Et qu'ils ne retrouvent pas dans le stéréotype que renvoie la magistrature.* »



Franck Johannès



[Retournez en haut de la page](#)